



Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le 23/03/2021

Rechercher

ID : 031-213104219-20210319-DEL2021_02_08-DE

Folio 2021-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 19 mars 2021
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf mars à dix-sept heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	27	
DATE DE LA CONVOCATION			
12 mars 2021			
DATE D'AFFICHAGE			
12 mars 2021			

Étaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, PEREZ, COMBA, ABADIE, BESOMBES, LAFONT, RAHIN, VIOLTON.

Messieurs GUERRIOT, ORTIGOZA, JACQ, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, PIRIOU, MIJOLE, MORANDIN, CHARRON.

Procurations

Mme MARTIN-RECUR avait donné procuration à Mme TARDIEU

M. CARRIERE avait donné procuration à M. JACQ

Mme MARTY avait donné procuration à Mme GAMBET

Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme ABADIE

M. PERON avait donné procuration à M. GAROUSTE

M. GOUSSET avait donné procuration à Mme TARDIEU

Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN

Mme TALAZAC avait donné procuration à M. CHARRON

Absents

Mme PEREZ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour).

DELIBERATION N°2021-02-08

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Le Conseil Municipal est invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif. La tenue d'un tel débat est prescrite par les articles L 2312-1 et suivants du CGCT.

C'est l'occasion, pour les membres du Conseil Municipal, d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.



Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le 23/03/2021

ID : 031-213104219-20210319-DEL2021_02_08-DE

Penser
à l'avis

Folio 2021-2

Le rapport d'orientation reprend, les orientations arrêtées tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement lors des réunions des commissions préparatoires. Il est composé de trois parties :

I – LE CONTEXTE BUDGETAIRE

- A – La structure du Budget
- B – L'environnement économique national
- C – Les éléments clés de la Loi de Finances 2021

II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

- A – Les résultats de l'exercice budgétaire 2020
- B – L'exécution 2020
- C – La dette
- D – Les recettes fiscales
- E – Les allocations compensatrices
- F – Les dotations
- G – Les contingents et participations

III – LES ORIENTATIONS 2021

- A – Les charges de Fonctionnement
- B – Les produits de fonctionnement
- C – Les dépenses d'investissement
- D – Les recettes d'investissement
- E – Les engagements pluriannuels

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À la majorité (25 voix pour et 2 abstentions : Mme COMBA, Mme LAFONT),

- **PREND ACTE** de la tenue du DOB 2021.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 19 mars 2021
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,



Philippe GUERRIOT